tions, n'a pas pris grande faveur dans le pu-blic. En Angleterre, la plupart des paiements, même les plus modiques, se font au moyen d'un chèque. En France, le chèque est excep-

ionnel.

Cette situation ne provient pas uniquement de ce que notre éducation commerciale est moins avancée que celle de nos voisins. Elle est due, surtout, à l'extrême différence qui existe dans le caractère et dans les utilités juridiques du chèque. Ce point est généralement peu connu du public.

Notes chèque est un instrument de libération

du chèque. Ce point est généralement peu conu
du public.

Notre chèque est un instrument de libération
qui peut être employé entre toutes parties. Un
débiteur peut s'en servir à l'égard d'un créancier quelconque et le tirer sur n'importe qui.
Je puis en émettre un sur la personne qui m'a
acheté une pièce de vin ou sur celle qui me doit
un solde de compte. La législation ne distingue
pas. Mais, par cela même que le chèque recevait cette destination générale, la loi a cru nécessaire, pour en assurer le crédit, d'imposer
des conditions sévères, afin de garantir, autant
que possible, la certitude du paiement à l'échéance. Elle exige, notamment, d'une manière
impérative, que le chèque soit précédé d'une
provision préalable et disponible. Elle édicte
des amendes peur les suppositions de lieu ou de
data. Elle limite considérablement le délai de
présentation. A l'aide de ces formalités rigoureuses, on a bien, dans la plupart des cas, distingué le chèque de la lettre de change. Mais on
lui a aussi, qu'on nous passe l'expression, coupé
les ailes. On a restreint l'usage de cet instrument
et on a découragé le public, par la menace des
déchémes qu'els sur son et on a découragé le public, par la menace des déchéances ou des pénalités accumulées sur son

déchéances ou des pénalités accumulées sur son emploi.

Le chèque anglais a un tout autre caractère. Il n'est pas fait pour servir entre un débiteur et un créancier quelconque. Il ne peut pas être tiré sur un redevable, régler de simples relations d'affaires. C'est essentiellement et exclusivement un organe de crédit en banque; il ne peut être tiré que sur un banquier. La législation anglaise ne reconnaît même cette qualité qu'aux personnes recevant de l'argent en dépôt, dans l'intention de le prêter à interêt ou de le placer de manière à en tirer profit. Un simple escompteur de lettres de change n'est pas un banquier, et ne peut pas être désigné pour payer un chèque.

Mais de ce que le tiré du chèque est un banquier, il en résulte qu'aux yeux de la loi anglaise sa solvabilité est présumée constante, et il n'est pas pris de précaution pour garantir ce paiement. Aucune provision préalable et disponible n'est exigée pour la validité du chèque.

Le banquier est étroitement tenu de payer

Le hanquier est étroitement tenu de payer tout chèque tiré par son client, jusqu'à concur rence des fonds de celui-ci, qu'il a en mains l

rence des fonds de celui-ci, qu'il a en mains. Il y a entre eux, sur ce point, un contrat tacite admis par la loi. Sile banquier refusait le paiement, il s'exposerait à des dommages-intérêts. La garantie que présente la qualité même du banquier au sujet du paiement du chèque a fait que l'on n'exige pas la remise du chèque dans un délai rigoureux. Il suflit, d'après la loi, que cette présentation ait lieu daus un dé lai raisonnable. Ce délai est généralement déterminé d'après les usages de chaque place. Il varie suivant l'importance du chèque; maisc'est chose rare que les tribunaux annulent un chèque pour présentation tardive, à moins que la faute du porteur soit absolument incontestable. Les habitudes commerciales son!, à cet égard, habitudes commerciales sont, à cet égard, extrèmement libérales, et il n'en est, jusqu'à présent, résulté aucun inconvénient grave.

Le banquier n'est tenu que de vérifier la si-gnature du tireur, son client. Il est constitué responsable des faits de faux. Mais il ne s'oc-cupe pas de la signature du tiers porteur. Si cette signature est contrefaite,c'est aux risques

cette signature est contrefaite, c'est aux risques et périls du tireur.

Pour prévenir l'effet de ces falsifications, dont l'éventualité altérerait souvent le crédit du chèque, la législation anglaise a imaginé un procèdé qui est inconnu en France et que l'on nomme le barrement ou le crossing.

Le crossing consiste en deux lignes transversales et parallèles tracées sur le recto du chèque. Cette mention indique que le chèque ne peut être payé qu'à un banquier. Il serait sans utilité entre les mains d'un tiers porteur. Un voleur n'en pourrait donc tirer profit.

Quand on ne veut pas indiquer la personne même du banquier chargé de l'encaissement, en se bonne à inscrire entre les deux lignes parallèles du barrement les mots « et Compagnie», on bien ceux « non négociable » qui indiquent

rallèles du barrement les mots cet Compagnies, ou bien ceux « non négociable » qui indiquent tous deux que le paiement devra être requis par un banquier, quel qu'il soit.

Si le crossing est spécial, c'est-à-dire si, entre les lignes transversales, on met le nom du banquier: « Climpson et Co », par exemple, cela veut dire qua le banquier tiré ne doit payer qu'au hanquier Climpson, désigné, ou à son correspondant. Il est inutile, alors, d'ajouter, comme dans le premier cas, « not negotiable. »

Le chèque barré ne donne lieu à aucun paie ment en numéraire par le tiré. Il est compris dans les compensations à opérer avec son cor-

dans les compensations à operer une consider et en consider et l'émission ou après l'émission des chèques, soit par le tireur originaire, soit par un détenteur quelconque qui veut se garantir contre tout risque. Le barrement général peut suivre cependant le barrement spécial, au gré du détenteur.

Les mots non négociable dans le crossing en-lèvent au chèque son caractère d'effet négo-ciable. C'est un avertissement qu'on ne le né-

gociera qu'à ses risques et périls.

Dans ces conditions, le chèque anglais constitue une monnaie fiduciaire spéciale, existant entre les banquiers et remplaçant, avec une ex-

ses besoins. Mais elle n'y circule pas, puisque les banquiers seuls peuvent la recevoir.

Les chèques jouent ainsi le rôle d'une sorte d'effets à vue que les maisons de vente souscri raient au profit de leur elientèle, et qui sont exclusivement payables, soit à leur caisse, soit à celle de leurs confrères. On s'explique aisément, de cette manière, comment les chèques finissent par prendre une action prépondèrante dans le règlement des comptes des maisons de banque entre elles, et comment ils servent à la liquidation de la plupart des affaires engagées chez elles par leurs clients. Tant que notre législation sur les chèques ne sera pas modifiée, dans le sens li béral de la législation anglaise, il y a peu d'espoir de voir augmenter beaucoup il y a peu d'espoir de voir augmenter beaucou les compensations.

Situation météorologique. — La dépression oragense signalée hier en Gascogne persiste, celle des Pays-Bas gagne l'Allemagne en se combiant. Une aire de fortes pressions aborde les lies Britanniques.

Le baromètre est au-dessusde 770 mm en Irlande et en Ecosse. Sur la Méditerranée, la pression reste uniforme et voisine de 765 mm.

La température est en havese rapide sur les Pays-Bas. Les extrêmes étaient ce matin de 8° à Bodo et de 27° à Cagliari.

Bas. Les extremes ctaient ce matin de 8° a Bodo et de 27° à Cagliari.

En France, de nombreux ereges ont éclaté dans les régions de l'Ouest et du Centre, avec fortes pluies et grês à Biarritz. Le temps reste à l'orage dans le Sud-Ouest, le Centre et le Sud; ailleurs il est beau. Hier à Paris, le ciel a été nuageux; il y a en pendant la nuit des éclairs et quelques coups de tonnerre.

de tonnerre.

Température. — Le thermomètre centigrad
l'Ingéniour Queelin, 1, rue de la Bourse, à Parie, mar
aujourd'hui;

A 7 h. du matin 16° 4/, au-dessus de zéro.

— 1 h. — 19° 8/, —

— 1 h. — 22° /,

Hauteur barométrique : 761 m; 71.

Bulletin météorologique. — Paris, le 27 juin. — La pression barométrique est de 760 a Brest; 765 à Brest. — Dépression orageuse de Gassogne persiste; celle des Pays-Basse comble sur l'Allemagne. — Le baromètre est très élevé en Irlande. — Temps probable : vent d'entre nord et est, ciel nuageux. — Température élevée.

### LA CATASTROPHE DE TOURCOING

La quête

Voici la liste des sommes qui ont été remises
vendredi à l'Hotel de-Ville:
Produit d'une quête faite chez M. Vanbossveid,
charron, rue Fin-de la-Guerre, fr. 13,25; produit
d'une quête faite dans la fliature Descamps, rue du
Midi: 22.75.

d'une quête faite dans la fliature Descamps, rue du Midi, 22,75.

Il a été racueilli, à l'église, pendant la cérémonie des funérailles, 245 francs, et à l'Hôtel-Dieu, 318 francs 50.

Le total approximatif des quêtes en ville est de 5,118 francs, non compris le produit des entrés dans l'établissement Honoré et qui est évalué à 1,800 francs.

Il reste encore à recevoir les troncs déposés dans les nafas.

Voici les noms des quêteurs dévoués qui se sont, jeudi, répandus dans toute la ville et ont fait une

jeudi, répandus dans toute la ville et ont fait une ample moisson:

MM. Julien Tacq, Charles Dervaux, Urbain Masurel, Paul Lorthieis, Louis Desrouseeaux, Ch. Ségard, Louis Tiberghen, Jules Bino, Edouard Delescluse, Jules Watteuw, Georges Sombart, Paul Delaheusse, Victor Deceninck.

MM. Albert Wittemberg père, Victor Ducoulembier, Alex's Noulet, Auguste Racquet, Romain-Filpo, Lambin-Moenler, Antoine Bodin, Ernest Réquillart, Gustave Debucquoy, Camille Racquet, Justin Filpo, Charles Wattinne.

MM. Achille Daterte, François Masurel, Occar Couvreur, Louis Dervaux, Emile Debischop, Henri Delahousse, Paul Delambre, Cyrille Desbouvrie, Albert Hassenarre.

### Au café du Petit-Château

Un groupe de jeunes geus de Roubaix, a pris la énéreuse initiative de donner, samedi soir, à la généreuse initiative de donner, samedi soir, à la même intention, une soirée musicale, dans la grande salie du caté du Petit-Château, tenu par M. Pierre Depauw, '75, rue Blanchemaille. Cette soirée aura lieu à 8 houres, avec le concours du Bohéme-Club et de plusieurs amateurs de la ville. Voici le programme:

PREMIÈRE FARTIE. — 1. Duos de flûtes, par MM. Bulte et Courier. — 2. Romance, par M. Gustave. — 3. Chansonnette, par M. P. Delbeduet. — 5. Rapsodie titatamaresque, par le Behême-Club. — 6. Chansonnette, par M. Rigol.

DEUXIÈME FARTIE. — 1. Polka, par le Behême-Club. — 2. Romance, par M. Gustave. — 3. Fantaisie sur l'Ocarins, par M. P. Delbedque. — 4. Mozologue, par M. J. Noyelle. — 5. Faitisse, polka, par le Behême-Club. — 6. Chansonnette, par M. Rigol.

L'ne promenate fluxamande à Roubaix

— 6. Chansonnette, par M. Rigol.

Une promena de flamande à Roubaix
La société municipale de gymnastique la Roubaisenne et la Grande Fanfare, unies dans une
même pensée de charité, ont décidé d'organiser,
pour le dimanche 5 juillet, une promenade flamande avec quête au profit des victimes de la catastrophe de Tourcoing. Comme précédemment,
en pareille circonstance, elles se proposent d'y convier les différentes sociétés en uniforme de la ville
et des environs.

vier les différences souletes et des environs.

A l'issue de cette promenade, la Roubaisienne et les sociétés de gymnastique étrangères invitées par elle, donneront uns fête de gymnastique à laquelle la Grande Fanfare prêtera son concours. A Mouseron

Nous apprenoss qu'un concert de bienfaisance au profit des familles des victimes de la catastrephe de Tourcoing, seus la présidence d'honneur de M. Louis Dassenville, beurgmestre de la ville de Moueron aura lieu en cette dernière ville lundi prochain, 29 courant, à 7 h. 1;2 du soir, dans les jardins du Café Français tenu par M. Henri Ver-gote.

gote. Ce cencert sera suivi d'une gresse tombola au

Nous avons dit que la police de Rou-baix avait fourni au service d'ordre, vingt agents commandés par MM. l'inspecteur Der vaux et le brigadier Defrenne. Au lieu de ce

Le concert de la Grande-Harmonie.

Nous avons déjà annoncé que la Grande-Harmonie. — Nous avons déjà annoncé que la Grande-Harmonie organisait un concert, au profit des familles des victimes de la catastrophe de Tourcoing. Cette fête, qui revêtira un caractère exclusif de bienfaisance, aura lieu dimanche prochain, 28 juin, dans le jardin de Mme veuve Constantin Descat, au château du Freeney, et commencera à 5 heu-res précises.

res précises. Le prix d'entrée sera de 1 fr. Des cartes sont dé-posées au bureau du *Journal de Roubaice*, chez les marchands de musique, et dans les principaux débits de tabac.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

Les engagés conditionnels d'un an. — Les dates des opérations du prochain appel des engagés conditionnels d'un an ont été définitive-ment arrêtées ainst qu'il suit : ler juillet au 14 août. — Dépôt des demandes à la préfecture. 17 août. — Examen écrit à huit heures du matin.

natin. 18 août. — Envoi des états nominatifs des de-landes d'admission par les préfets au ministre de Agnerra a guerre. 27 août. — Envoi au ministre du classement des

andidats d'après l'épreuve écrite. 10 septembre. — Commencement des examens oranx. 10 octobre. — Envoi au ministre du class des candidats d'après l'épreuve orale.

Samedi, à dix heures du matin, ont eutlieu, l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Lou

L'assistance était très considérable : le respec L'assistance était très considérable : le respec-table secrétaire du Bureau de bienfaisance jouis-sait de la sympathie et de la considération géné-rales, ainsi que nous l'avons constaté il y a deux jours. Il est donc nutile d'ajouter que ses nom-breux amis avaient voulu lui donner un suprême témoignage d'affection.

Les cordons du poèle étaient tenus par MM. Martsl-Delespierre, vice-président du Bureau de bienfaisance, Thé-dore Leuridan, chevalier de Saint Grégoire-le-Grand, Scrépel-Chrétien, prési-dent des conférences de Roubaix, Mulliez-Eloy, Vernier-Delahousse et Dubar-Ferrier, marguilliers

dent des conférences de Roubaix, Mulliez-Eloy, Vernier-Delahousse et Dubar-Ferrier, marguilliers de la paroisse Notre-Dame.

Dans la foule très nombreuse qui accompagnait le corps à sa dernière demeure, on remarquait M. le maire de Roubaix, la plupart des adjoints et des conseillers municipaux, les membres de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, les marguilliers de Notre-Dame, les orphelines da Bureau de bienf diance.

Au cimetière, aucun discours n'a été prononcé. Elle est d'ailleurs plus éloquent que tous les morceaux oratoires, la vénération que nous gardons tous pour la mémoire de cet homme de bien en qui peuvent se personnifar les vieilles traditions roubaisiennes de foi, d'honneur et de probité.

Lundi prochain, à l'eccasion de la fête de Saint-Pierre, une messe sera célébrée, à sept heures du matia, en l'église Saint-Martin, pour le Souverain Pontife, la France et la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Imposition des biens de mainmorte. — Le role des biens de mainmorte, — Le rôle des biens de mainmorte pour 1885, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du percepteur, chacun des intéressés doit acquitter, a somme pour laquelle il est imposé, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint par les voies de droit

les voies de droit.

Ecole nationale de musique. — Les concours de notre école auront lieu dans l'ordre suivant :

Le dimanche 28 juin, à 10 houres : lre classe de solfège et dictés musicale (demoiselles).

Lundi 29 juin, à 5 houres : 20 et 30 classe de solfège (demoiselles).

Metredi ler juillet, à 7 houres: Piano (hommes) lre classe de solfège et dictés musicale (garcons).

Jeudi 2 juillet, à 5 heures: 25 et 3e classe de

Jaudi 2 juliet, a D Boures: 25 of Se Gracos Cosolége (garcos).

Samodi 4 juliet, à 7 houres: flûte, clarinette, cor, hautbois et sarhorn-alto.

Dimanche 5 juillet, à 10 houres: Solfège (adultes) chant (hommes).

Lundi 6 juillet, à 7 houres: Trompette, piston, sarhorn-baryton, basse, trombone à coulisse et hombardon.

Mercredi 8 juillet, à 11 heures: Chant (demoi-

Mercredi 8 juillet, à 11 heures: Chant (demoisselles) violon, violoncelle et contra-basse.

Jeudi 9 juillet, à 7 heures: 1res classes de piane (demoiselles).

Samedi 11 juillet, à 7 heures: 2mes classes de piano (demoiselles).

Dimanche 12 juillet: Classe d'harmonie.

Nous publierons, après chaque concours, les résultats dès qu'ils nous auront été communiqués.

Le concert que la Concordia devait donner di-manche prochain, au parc de Barbieux, n'aura pas-lieu, par suite de l'audition de bienfaisance que la Grande Harmonie organise, pour le même jour, dans les jardins du château du Fresnoy.

Fournitures scolaires. — Environ 200 gravu-

res encadrées devant être données prochainement en récompense aux élèves des écoles communales M. le maire de Roubaix a envoyé une circulaire aux fournisseurs intéressés pour leur demander de lui faire connaître le rabais qu'ils pourraient accerder pour la confection de 200 cadres con-formes au medèle déposé à la mairie (bureau des écoles) et dout le prix est fixé à 2 fr. 50. La livraison devra être effectuée le 31 juillet prochain. Passé ce délai, il sera infligé une amende de 25 francs par jour de retard.

prochain. Passe co dolla, de 25 francs par jour de retard.

Un enfant brûlé. - Vendredi, vers onze heure et demie, dans une maison située sur la limite de Wasquehal, près le Riez (Blanc-Seau), un enfant de dix-huit mois est tombé si malheurensement dans une marmite d'eau chaude, qu'il s'est brûlé

tout le dos. On a pou d'espoir de le sauver. Sa mère, qui est la cause tout à fuit involontaire de cet accident, est désespérée.

Accident .- Un laveur, Jean Dumortier, emtrême facilité, tous les mouvements de nume-raire. Cette monnaie est à la disposition du pu-blic, en ce sens que chacun peut la créer pour l

reusement pour qu'on ait été obligé de faire l'am quatre doigts. Dumortier a été ad

Acte de courage. — Il y a quelques jours, un cheval attelé à une voiture de marchand de lait s'était embalié dans la Grande-Rue et mençait de causer de graves accidents. Un passant, M. Lucien Leveugle; se jeta courageusement à la tête de l'animal et essaya de le maîtriser; mais il dut y renoncer, après s'être fait traîner sur un parcours d'une cinquantaine de métres et avoir été blessé assez sérieusement à la tête.

Le cheval fut arrêté, un peu plus loin, par un zatre passant. Nous felicitons ces deux personnes de leur courage.

Quand la police parviendra-t-elle à purger le quartier du Tilleul de la bande de malfaiteurs qui l'infeste ? Un poulailler a encore été dévalles, i'avant-dernière nuit; c'est celui de M. Boits), demeurant rue du Tilleul. On a enlevé cinq superbes gallinacée; valant quinze francs.

Depuis quelques jours, les agents ont eu un certain nombre de procès-verbaux à dresser ou d'arrestations à opérer pour tapage injurieux, violences et rébellion.

Ainsi, plusieurs individus se battaient, rue du

Ainsi, plusieurs individus se battaient, rue du Pile; un agent, ayant voulu intervouir, a reçu, dans la mêise, force taloches et horions; bien plus, un certain Barin, exerçant la profession (f) de contrebandier, s'est rué sur le représentant de l'autorité et l'a frappé violemment avec un énorme gour-din. Barin a été arrêté et passera prochainement en police correctionnelle.

Il en sera de même de Jean Burgrave, un jeune homme de 24 ans, qui a grossièrement, et à plusieurs reprises, outragé la police.

Interdiction de sejourner sur le territoire fran-çais avait été faite à Jean Baptiste Clairin, sujet beige : mais Clairin ne se moque pas mal des ar-rétés d'expulsion : il est revous tranquillement à Roubaix et y vivait joyeusement, lorsque, ven-dredi, un agent le rappelsit au respect de la loi en le « coffrant » au violon. Clairin sera transféré à la prison de Lille et dirigé ensuite de nouveau sur la frontère i elge.

La loi Grammont. — Nous avons en souvent l'occasion de nous élever contre les muvais traitements isfligés aux animaux, et principalement aux chevaux, par leurs conducteurs. Vendradi soir encore, un fait semblable se renouvelait, sur le boulevard de Beaurepaire, à la grande indignation des passants. Un certain Verdoock, employé comme charretier, par un caltivateur de Leers, conduisait un attelage de trois chevaux. Tout à coup, comme un des animaux paraissait vouloir raieniir son allure, Verdonck ne trouva rien de mieux à faire que de le frapper crueilement avec un manche de pelle.

Un rassemblement se forma aussitôt: on arrêta le lourd véhicule et quelqu'un courut prévenir un agent. Le charretier brutal commença alors à invectiver ce dernier, qui dressa sa contravention et conduisit Verdonck au poste. La loi Grammont. - Nous avons en souve

#### TOURCOING

La séance du 23 au couseil municipal.—
Cette réunion officieuse, toute intime, provoquée par M. le maire, qui crut, par déférence, devoir soumettre à ass collègues les mesures que la municipalité avait prises à la suite de la terrible catastrophe qui avait si profondément émotionné notre ville, cette réunion, disons-nous, s'est terminée, paraît-il, par us incident profondément regrettable, cu égard suutout au moment douloureux où il était soulevé. Mú par un sentiment qui lui fait le plus grand honneur. M. le maire estimat une des réseau des reseau de la comment de la contraction de soulevé. Mû par un sentiment qui lui fait le plus grand honneur, M. le maire estimait que des réjoulssances publiques étaient intempestives au lendemain de l'accident épouvantable qui avait jeté le deuit sur toute la ville: il proposait donc de supprimer, pour cette année, la fête du lá juillet et d'en destiner les fonds au soulagement de grandes infortunes. Cette proposition souleva de la part de deux outrois de nos conseilers municipaux les plus vives récriminations. Ramenant à de vulgaires menées politiques l'expression de sentiments les plus louables, ces Messieurs ont, une fois de plus, fait œuvre de sectaires; ils ont encouru les reprobation de leurs amis eux-mêmes et les critiques sévères de la part de leurs commettants.

Sans faire du sentiment et loin d'avoir en vue un but politique, neus en avons la conviction intine, M. le maire a obéi à une de ces inspirations que tout homme de cœur ne peut que comprendre

time, M. le maire a obei a une de ces inspirations que tout homme de ceur ne peut que comprendre et approuver et nous plaignons sincèrement coux qui ont une autre façon d'apprécier ces faits.

Nous connaissions les détaits de ce regrettable incident, mais nous n'avens pas vouls en parler hier, jour de deuit pour notre cité tout entière, et nous aurons probablement à y revenir puisque la question a été réservée.

Révision des listes électorales pour le co Rovision des listes électorales pour le con-seil des prud'hommes. — Les patrons, chefs d'a-teliers, contre-maitres et ouvriers de Tourcoing et de sa circonscription, soit : Linselles, Neuville, Bondues, Marcq-en-Barcoul, Mouveaux, exerçant les professions comprises dans les Ire, 2e, 3e et de catégories, sont invités à se présenter dans leurs mairies respectives, du ler au 10 juillet prochain, pour justifier de leurs droits d'électeurs.

Demain dimanche, il n'y aura pas de musiqu sur la place Thiers.

ur la place Thiers.

Une action généreuse. — M. Irénée Fourré, entrepreneur de transports à Tourcoing, et dont la bienfaisance est depuis longtemps connue, vient d'absadonner entre les mains de l'administration nunicipale, en favour des families des victimes de la catastrophe, la semme qui lui avait été attribué pour la lecation des camions transformés en corbillards. Nos plus sincères felicitations à notre avmanhique congitiven. sympathique concitoyen.

La Société des anciens militaires ayant pou La Société des anciens militaires ayant pour titre La Patre, fera bénir son drapasu le dimanche 28, à 10 h., à l'église du Blanc-Seau.

Elle s'est assurée le bienveillant concours de la fanfare du Blanc Seau et invite les sociétés s'imilaires à envoyer une délégation.

Celles-ci seront reques à 9 h. 1|2, à l'estaminet du Coq-Anglais avec tous les honneurs qui leur sont dus.

Accident. - Un accident sérieux est survent Accitema. cette après-midi, chez MM. Codron frères, fonueurs rue de la Latie. Un de leurs ouveiere augustin Baudin, 59 ans, a eu la jembe fracturée par le chûte d'une pièce de fonte d'un grand poids. Le victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Mouveaux.— Delannoy est sorti de l'hôpital à peu près goéri de sa blessure. Il a été appelé, hier, devant le juge d'instruction pour fournir des explications sur cette affaire, qui reste encore bien obscure.

Expulsés. — i Charles Depriéger, 35 ans, em-ployé, né à Sécille (Belgique), condamné à 5 ans de réclusion, pour coups et blessures volontaires, par la cour d'appel de la Seine-Inférieure, le 14 juin 1880;

juin 1880;
2: Auguste Devilder, 53 aas, terrassier, né à Biuges (Belgique), condamné à six mois de prison, le 6 juillet 1882, par la cour d'appel d'Arras, pour vol., outraget à la gendarmerie, rébellion et ivresse;
3: Jean-Baptiste Glorieux, 50 ans, journalier, né Reconsides (Relgique), a appir en França plu-

3: Jean-Baptiste Glorieux, 50 ans, journalier, né à Escansfiles (Beigique), a subi en France piusieurs condamantions pour vol, vagabondage, complicité d'abus de confiance, etc.; 4: Jean Massinot, 47 ans, journalier, né à Falkemkourg (Hellande), condamné à six jours de prison, pour mendicité, par la cour d'appel de Saint-Calais, le 29 mai 1885; 5: Philibert Quique, jeurnalier, 46 ans, né à Saint-Léger (Beigique), condamné à Wamelle, le 31 mai 1876, à deux mois de prison, pour mendicité;

cité; 6 Auguste Vermeir, pâtissier, né à Gand (Bel-gique), condamné à Paris, le 23 juin 1880, à ciaq ans de prison, pour attaque nocturne.

Arrivages du 27 juin : Corises, 645 kil.; raisin, 10 caisses; anamas, 5 caisses pulets, 15.

### LILLE

Nomination ecclésiastique. — M. Bohem, ancien curé, est nommé aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres à La Madeleine-lez-Lille.

Exposition canine. — Samedi matin a eu lieu l'ouverture de l'exposition internationale canine, établie sur l'Esplanade.

La lre catégorie, qui est exposée jusqu'an 30, comprend les chisne de chasse diviés en quatre groupes, chasse à courre, chiens courants de chasse à tir, chiens d'arrêt français à poils ras, chiens d'arrêt anglais à poils res et à longs poils et petits épagneuls servant à faire lever le gibler.

Nous avons vu là des sujets très remarquables, surtout dans les chiens français. Les petits épagneuls sont charmants.

Le jury, composé de M. le comts de Beaufort, M. Bellecroix, directeur de la Chasse illustrés et M. Frédéric Gresham, rédactour rynégétique du Life stock Journal, fonctionne depuis ce matin.

Nous donaerons demain les résultats.

Exposition de matériel d'incendie. — A l'oc-casion de la réunion, à Lille, du congrès de la fédé-ration des sapeurs pempiers de France et d'Algé-rie, la ville de Lille organise une exposition inter-nationale de matériel d'incendie, et de tout ce qui intéresse la sécurité publique au point de vue de l'incendie. Elle aura lieu au Palais-Rameau, du 6 au 21 sectembre prochain.

au 21 septembre prochain.
Les adhé-ions devront être adressées au maire de Lille, avant le 15 août.
L'emplacement est gratuit.
Des médailles ou diplômes d'honneur seront décernés par un jury spécial.

Service spécial pour les voyageurs par trains-tramwaysentre Lille, Roubaix et Tourcoing. — A partir du ler juillet prochain, il sera organisé entre Lille, Roubaix et Tourcoing un service spécial pour le transport des voyageurs par trains-tramways, desservent, comme les trains de service ordinaire, les stations de Lille, Croix-Wasquehal, Roubaix et Tourcoing, et, ea outre, les points intermédiaires désignée ci-après: PRIX DES PLACES DE OU POUR LILLE :

Fives Saint-Maurice: 1re classe, 0.25 c.; 2e cl., 0.20; Pont du Lion d'Or : 1re classe, 0.85 e.; 2e cl. 0.25; 3e 

Crost. wasquenar: 11e uses, 1.0 (1.0 d.).
i. Allumette: 1re cl., 0.95 c.; 2e cl., 0.70; 3e cl., 0.55.
ii. Allumette: 1re cl., fr. 1, 10; 2e cl., 0.80 c. 3e cl., 0.50.
Boulevard d'Halluin: 1re classe, fr. 1, 20, 2e cl., 0.90, e cl., 0.55.
Tourcoing: 1re cl., fr. 1, 25; 2e cl., 0.95; 2e cl., 0.75.

LILLE A TOURCOING

Lille: 6 h.40, 9.40, 11.40 matin, 1,40 8,40 goir. Départ — Lille : 6 h.40, 9.40, 11.40 matin, 1,40 3.40, 610, 8.40 soir.

Fives Saint-Murries: 6 h. 43, 9.43, 11.43 matin, 1.43, 3 43, 6.43, 8.4 soir.

Pene du Lien Gor : 6 h. 46, 9.46, 11.46 matin, 1.46, 8.46, 5.48, 8.46 soir.

Rougebarre : 6 h. 50, 9.50, 11.50 matin, 1.50, 3.50, 6.54, 8.50 soir.

Wasquebal : 6 h. 55, 9.55, 11.55 matin, 1.55, 3.50, 6.53, 8.56 soir.

Croir Wasquebal : 6 h. 59, 9.59, 11.59 matin, 1.59, 3.50, 6.59, 8.59 soir.

L'Allumette : 7 h. 01, 10.01 matin, midi 01, 2.01, 4.01, 7.01, 9.01 soir.

Roubaix : 7 h. 05, 10.05 matin, midi 05, 2.05, 4.05, 7.05, 9.05 soir.

Roulevard d'Halluin : 7 h. 07, 10.07 matin, midi 07, 2.07, 4.07, 7.07, 9.07 soir.

Arrivée. — Tourcoing : 7 h. 11, 10.11 matin, midi 11, 2.11, 4.11, 7.11, 9.11 soir.

Départ — Tourcoing: 5 h. 40; 7 h. 40, 10 40 matin iii 30, 2 h. 4°, 4 4°, 7 40 soir.

Boulevard d'Halluin: 5 h. 43, 7 43, 10 43 m., midi 53, 12 43, 4 43, 7 43 soir.

Roubart 5 h. 47, 7 47, 10 47 m., midi 57, 2 47, 4 47, 47 soir.

1'Allumette: 5 h. 49, 7 49, 10 49 m., midi 59, 2 49, 49, 7 49 soir.

oix-Wasquehal: 5 h. 53, 7 53, 10 53 m., 1 63, 2 53, 7 58 soir 3 soir shal: 5 h. 55, 7 55, 10 55, m. 1 05, 2 55, 4 55, 

3 07, 5 07, 8 0

- Il est bien entendu que ce service vier

Nota. — Il est bien entendu que ce service vient s'ajouter au service actuellement existant optre Lille et Tourcoing, sous la Téserve que le nombre de places, pour ahaque train-tramway, est limité.

Les trains-tramways comprennent des places de Ire, 2e et 3e clame; ils ne prennent des places de Ire, 2e et 3e clame; ils ne prennent al bagages, nivoitures, al chevaux, etc.

Les porteurs de cartes d'abonnement sur le chemin de fer du Nord ou de coupons de retour délivrée pour les trains ordinaires y seront admis.

Au départ des gares de Lille, Croix-Wasquehal, Roubaix et Tourcoing, les veyageurs sou musis de cartes d'abonnément ou de coupons de retour, prendront leur billet avant de monter. Les voyageurs partant des autres points d'arrêt paierent leur place en route au conducteur qui leur délivrera un billet.

Les trans-tramways ne comportant qu'un nom-

Les trans-tramways ne comportant qu'un nom-Les traus-tramways ne comportant qu'un nombre limité de places, tors les voyageurs, sans exception, y compris les abonnés et les porteurs de coupons de retour, devront prendre, au guichet des trains-tramways, un numéro d'ordre dont ils devront être munis pour entrer dans la voiture.

Les voyageurs qui ne pourraient, faute de place, être admis dans ces trains, aux stations de Croix-Wasquehal et de Roubaix dans l'un et l'autre sens, auront droit au remboursement du pris perçu ou seront autorisés à prendre le premier train-tramway ou ordinaire faisant arrêt à leur destination.

TRAUSS DIL SERVICE ORDINAIRE

TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE

TRAINS DU SERVICE ORDINAIRE

LILLE A TOURCOING

Départ. — Lille 15 h 10 m, 60 4 m, 7 15 m., 8 18 m., 9 10 m., 10 13 m., 11 05 m., midi 27, 1 05 s., 2 21 s., 10 s., 4 11 s., 5 15 s., 7 10 s., 4 11 s., 5 15 s., 7 10 s., 8 03 s., 9 10 s., 10 17 s., 11 s., 11 57 soir.

Départ. — Croix-Wasquehal: 5 h, 24 m., 618 m., 7 29 m. 8 22 m., 9 24 m., 10 27 m., 11 19 m., midi 41, 1 19 s., 2 35 s., 3 24 s., 4 25 s., 5 19 s., 6 6 s., 7 15 s., 8 22 s., 9 24 s., 10 31 s., 11 14 s., minuit 10.

Départ. — Rotbaix: 5 h. 82 m., 6 26 m., 7 36 m., 8 40 m., 9 32 m., 10 35 m., 11 27 m., midi 49, 1 27 s., 8 30 s., 3 24 s., 3 31 s., 4 33 s., 5 27 s., 6 14 a., 7 22 s., 8 30 s., 9 32 s., 10 4 s., 11 22 s., minuit 19.

Départ. — Tourcoing: 5 h. 38 m., 6 31 m., 7 41 m., 8 6 m., 9 38 m., 10 41 m., 11 32 m., mid 5, 1 33 s., 2 49 s., 3 37 s., 10 46 s. 11 27 s., minuit 25.

TOURCOING A LILLE

TOURCOING A LILLE

9 \$7 s., 10 46 s. 11 27 s., minuit 25.

TOTRCOING A LILLE

Départ. — TOURCOING A LILLE

10 90 m., 9 09 m., 10 11 m, 11 37 m., midi 14, midi 41.

15 4 soir, 3 31 s., 3 5 s., 5 07 s., 6 10 s., 7 11 s., 8 19 s., 9 5; s., 10 32 s., 11 11 s., 11 9 s.

15 s., 10 32 s., 11 11 s., 11 46 s.

Départ. — Roubair: 5 h. 18 matis, 6 21 m., 7 19 m., 8 18 m., 9 18 m., 0 20 m., 11 44 m., midi 22, midi 49, 20 s., 3 33 s., 3 39 s., 4 02 s., 5 15 s., 6 18 s., 7 29 s., 8 31 s., 9 43 s., 10 40 s., 11 20 s., 11 54.

Départ. — Crolx-Wasquehal: 5 h. 21 matis, 6 27 m., 725 m., 8 25 m., 9 25 m., 10 27 m., 11 53 m., ualdi 29, midi 55, 2 10 s., 3 45 s., 4 08 s., 5 21 s., 6 25 s., 7 27 s., 37 s., 5 49 s., 10 45 s., 11 27 s., misuit.

Arrivés. — Lille: 5 h. 37 matis, 6 49 m., 7 39 m., 8 38 m., 9 38 m., 10 42 m., midi 09, midi 42, 10 8 s., 2 25 s., 3 58 s., 4 27 s., 5 34 s., 6 40 s., 7 42 s., 8 52 s., 10 02 s., 11 s., 11 42 s., misuit 15.

# Tribunal correctionnel de Lille

Audience du verdreeli 26 juin 1885.

Présidence de M. Parritt

Jules Ollivier, de Roubaix, déteou pour purger une
condamnation antérieure, est acousé du vol d'une anguille
à l'étalage d'un marchand et d'escroquerie en achetant
une paire de chaussures au magani de la "Fabion-, nous
le nom de son frère, rue Notre-Dame, à Roubaix. Reconnu coupable de vol et d'escroquerie, Ollivier est condamné à un mois de prison.

is nom de son Here, rus Notre-Dame, à Roubaix. Reconnu coupable de voi et d'eccroquerie, Ollivier est condamné a un mois de prison.

\*\*C

Une affaire assez impertante, comme conséquence légale, passe devant le tribunal. Deux agents d'une Compagnie de machines à coudre sont prévenus de violences envers deux femmes de la commune d'Avelin.

La femme Flinoy avait une machine à coudre, d'un système défectueux. Un agent de la Compagnie lui proposait de reprendre sa vieille machine pour la somme de 50 frances et de lui en livrer un sutre moyennant 15: fr., payable à des époques fixes, mais cependant e non invariables a. Les à comptes montaient à 75 frances au mois de mars, 8 mois s'étant écouies aans aucun versement. A cette époque, la Compagnie, faiguée d'attendre des versements, envoya deux agents, qui eurent le grand tort de vouloir se servir de la force pour s'emparez de la machine et de frapper asses violemment la femme Elinoy. Le même fait se passait ches la femme Duriez, aussi à Avelin. Là, deux remmes ayant reisist, les agents brisèrent les carreaux d'une croisée, enlevèrent la machine par cette ouverture et bousculèrent les deux femmes. L'els sont le faits resontés par les témoiss.

M'étine se port partie civile pour les femmes Flinoy et de manuel les carreaux d'une croisée, enlevèrent la machine par cette ouverture et bousculèrent les deux femmes. L'els sont le faits resontés par les témoiss.

M'étine et des réprende l'ut frais de longres de la Cempagnie, mais il oherche à attieure les faits en affirmants qu'il y a eu mauvaies volonté de la partie deux deux femmes H..., à 55 fr. d'amende; H..., à 25 fr. d'amende; J.., à 50 fr. de dommage i-intérêts envers la fomme Pairies, et aux frais de l'instance du la partie civile.

Audience du samedi 27 juin

Présidence de M. PARRETT.

Maire, le conférencier de Wattreloe, Lannoy, etc., qui avait obtenu, la semaine dernière, une remise, afin de preduire des pièces attestant ses qualités de docteux lolgs, etc., comparait devant le tribunal.

Le tribunal, après e'éver retiré, en chambre du conseil, pour examiner ces pièces, prononce l'acquittement de Maire.

Maire.

Cinq jeunes gens sont inculpés de vol de charbon au préjudice de l'administration des hospices de l'ille. Une voiture chargée de neut sace, se trouvants davant la porte de l'administration, Auguste L..., Yules Berbaut, Victor Vanderschore, Jules Vanderschore, Jules Vanderschore, Jules Vanderschore, d'empairemt de la voiture.

Reconnus cou; ables, Auguste L..., Yan lerschore, Vanderdorp et Mennabo cent condamnés à 3 mois, Herbaut qui est en état de récidive, fera 6 meis de prison.

Les condamnations suivantes sont prononcées: 3 meis et 65 france d'assende, à Gonstant Tournesmaine, de Lille, pour set 65 france d'assende, à Gonstant Tournesmaine, de Lille, pour hois et 16 france, de Lille, peur voi; 3 mois et 16 france, à Etienne Willem de Lille, peur pour affaire de mesure; de fincie, de Lille, pour voi; 2 mois, à Vicpuis Ramos, d'Haubourdin, peur voi de numéraire à puisseure reprises; 1 mois, à Gonstautin Claye, de Tourcoing, pour voi.

# Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 26 juin 1885, Charles-Ersest Renaud, sergent au 84e régiment d'in-fanterie. Désertiont à l'intérieur en temps de paix.— Deux ans de prison.

3 07, 5 07, 8 07 soir.

Arrivés. — Lille: 6 h. 11, 8 12, 11 11 m., 1 21, 3 11,
5 11. 8 11 soir.

— Pierre-Jeer', Parmentier, 2e canonnier conductes au 15e regime at d'artillerie. Abandon de son poste étag garde d'écrarie. — Acquitté.

FEUILLETON DU 28 JUIN - (N° 4).

п

Les nuits du château de Marolles

Le docteur Sameran, assez riche pour se passer de clientéle, gardait.dans le petit pays qu'il habitait, la réputation d'être un original. Adoré des pauvres qu'il soignait pour rien, redouté des sots et plus encore des méchants, il lui arriva fréquemment de se poser en redresseur de terts, et de rendre uns sorte de justice distributive. Très savant, chérissant la science pour elle-même, resté garçon and de s'y consacrer davantage, dévoné à ses amis, flèble au malheur, il gouvernait amicalement le village de Marolles, distribuant les conseils, fournissant les remèdes, consolant les uns, grondent les autres. Maire de sa commune, il fut devenu membre du conseil gérâral si la fantaisie lui en avait pris, mais il n'appréciait, dans les fonctions publiques, que leur côté réellement utile, et faisait hon marché des questions d'amour-propre, ou des querelles de vanité. Son amitié pour M. de Marollez était profonde, bien qu'il en souffrit. L'obtination du veillard à tenir éloigné de lui le seul parent qu'ul fût sincèrement attaché laissait au cœur du médecin une sourde blessure. Longtemps il espéra triompher de la rancune (SUITE)

d'Henriot.mais à peine gagnait-il quelque chose de ce côté que Maxime de Luzarches trouvait le moyen d'anéantir les espérances récemment conçues. La lutte s'envenimait à mesure que l'affaiblissement du malade faisait des progrès, ranabhissement du manate dasant des progres, et le docteur Sameran voyait approcher, avec épouvante, le moment ou l'intelligence du vieillard aurait trop baissé, pour qu'il fût encore possible de lui indiquer la voie de la justice. Sameran entrait alors dans de fergidables colères, écrivait à Gaston pour lui conseiller d'enfamer une lutte sans merci avec M. de Lu-

zarches, et de défendre, jusqu'au bout, le pain de sa femme et celui de sa fille. Mais Gaston répondait, avec une réserve fière, qu'il attendrait, sans la devancer, l'heure de l'équité, et que, plutôt que de troubler les derniers jours d'un oncle tendrement aimé, il se résignerait à voir once tendrement atue, il se l'esquetate à voince passer, en d'autres mains, une fortune considérable. Tout cela paraissait, au digne Sameran, plus cheveleresque que pratique, et l'obligeait à persévérer dans une ligne de conduite qui lui pesait parfois étrangement. L'aveuglement obstiné d'Herrint de Marolles sur le caractère et le liné d'Herrint de Marolles sur le caractère et le cœur de Maxime, exaspérait le digne homme. Il ne comprenait point que l'hypocrisie de M. de Luzarches l'emportât sur la droiture rigide de Gaston. En dépit de longues relations amicales, peut-être son irritation aurait-elle fini par produce des proportions telles qu'il est refusé ses soins au malade atrabliaire, si le souvenir des intérêts de Gaston ne "eat retenu. Depuis longtemps déjà, des ferments de discorde dénaturaient la cordialité de leurs relations. Henriot se tenait perpétuellement sur la

tions. Henriot se tenait perpétuellement sur la défensive. Sameran gardait loujours une me-naceou un conseil à la fin de ses conversations. De temps en temps, il parlait avec une sorte d'audace emportée, réclamant, pour tiaston,

glebeau soutenaient la même lutte dans un but semblable d'équ'tables revendications.

semblable d'équ'tables revendications.

Same an, ce jour-là, ce sentait plus mal disposé que jamais. À l'égard de son malade, et venait de consigner, sur son registre, qu'il se défendait à lui-même. d'y retourner, quand Sébas, agité d'un tremblement nerveux, et le visage bouleversé, entra dans le cabinet où le docteur s'efforçait de suivre une grosse question scientifique, et d'éloigner de son esprit jusqu'au nom d'Henriot. nom d'Henriot.

méchante ame?

— Non, decteur, non, grâce au ciel; nous devons désirer qu'il vive encore, puisqu'il doit réparer son injustice; mais je crains bien d'avoir fait de mauvaise besogne. Moi parti, tout va devenir plus difficile.

— Toi parti! déserterais-tu ton poste?

On m'en charge mocainer destraine.

Schas tomba sur un siège, et resta le front lest presque chaque nuit le théatre. De Grenoble, | L'aile gauche habitée par le malade parais-

Schas tomba sur un siège, et resta le front baissé, les bras pendants entre ses genoux.

— Il y aurait peut-être un moyen, monsieur le docteur, d'obliger le vieil Henriot à voir la vérité de ses yeux, à l'entendre de ses oreilles...

— Que ne le disais-tu plus tôt?

— C'est que ce moyen est dangereux pour tout le monde. Tant que j'ai pu garder une place aux amis de mon maltre, j'ai reculé devant cette suprême ressource. Vous-même ne l'approuverez peut-être pas, et cependant, notre dernier rayon de salut en dépend. Vous êtes certain, n'est-ce pes, qu'une fois Sébas absent de Marolles, sous prétexte que le testament du malade est l'ait, on cessera de recevoir M. Danglebau. M. de Luzarches m'a déclaré à moi-

rat pus que tous les mois. On interdit même des voir devons désirer qu'il vive encore, puisqu'il doit réparer son injustice; mais je crains bien d'avoltons-nous, et vengeons-nous...

— Mais parle, parle donc, Sébas!

— Mis parle, parle de ser parle distractions de son neveu consistenten quelles seures parle distractions de son neveu consistenten quelles seures parle distractions de son neveu consistenten quelles seures parle

loin de là.

— Pourquoi n'avoir pas prévenu ton maître? — Pourquoi n'avoir pas prévenu ton maître?

— A quoi bon! il refuserait de me croire. Supposez que je dénonce la cenduite de M. de Luzarches, celui-ci nie, tous les domestiques se liguent contre moi, et je suis chassé... C'était mon lot, voyez-vous, monsieur, mais il me reste huit jours, ou plutôt huit nuits, et je me suis juré de ne pas les perdre. Dans l'appréhension de l'événement qui se produit, du jour où j'acquis la certitude que M. Maxime passait ses nuits dans des orgies effrénées, je cherchai le meyen de le prendre sur le fait et de le confondre. Un soir que vous aviez fait donner à mon maître un soperifique puissant, je me glissai dans l'aile droite, et j'en étudiai la disposition. Tout près de la grande salle dans laquelle M. Maxime traite ses amis, est un cabinet étroit et vitré, dissimulé par d'amples tentures. Il suffit delse écarter un peu pour qu'il devienne possible de tout voir et de tout entendre...

- Tiens! tiens! tiens! s'écria le docteur, c'est un idée de génie! Sébas, il reste encere des atouts dans notre jeu, et nous les mettront sur table. Tu dois quitter Marolles dans huit sur tabla. Tu dois quitter Marolles dans huit jours, d'ici là Maxime est trop adroit pour changer quelque chose à la façon de vivre de son oncle, il ne l'osera qu'après ton départ. Seulement, n'attendons pas à la dernière heure, Henriot baisse d'une façon alarmante, il s'agit de nous hater.

— A demain donc, monsieur le docteur. Sébas se leva rasséréné, et ce fut d'un pas plus calme qu'il reprit le chemin de Marolles.

des châteaux voisins accourent des jeunes gens, sait plongée dans une tranquillité complète, élèves en dépravation de M. Maxime. On y vide les caves à la « santé » de celui qui agonise, non opposé.

sait plongée dans une tranquillité complète, tandis que le mouvement s'accentuait du côté opposé.

On était en hiver, le temps était froid, mais beau et sec. le givre craquait sous les pieds, et le soleil effaçait lentement les arabesques de glace dessinées sur les vitres. Sébas regahna la chambre du malade, qu'il trouva en conférence avec l'abbé Choisel. Celui-ci, pour la première fois, se heurtait contre une obstination systématique. Les leçons de Maxime portaient fruit. Encore un peu, et le saint prêtre, qui avait vieilli en même temps qu'Enriot, se trouverait banni de cette demeure, dont quotidiennement il avait franchi le seuil.

Le malade parut plutôt tolérer qu'accueillir Sébas. Pendant que celui-ci racontait au docteur la scène qui venait de se passer, Maxime avait employé son temps d'unefaçon fructueuse et Henriot, vaincu complètement par les faux semblants d'affection de son neveu, l'avait seré dans ses bras en répétant:

— Toi seul m'aimes et me défends ici! Tous. les autres se liquent contre moi, et prennent les intérêts de l'ingrat qui m'a préféré une fille étrangère, pauvre et sans esprit. Tu me comprends, tu me sauves! aussi ne crains rien, ma reconnaissance sera sans bernes, après moi, tu posséderas tous mes bien! tous, sans exception!

— Ah! mon oncle! fit hypocrite.ment Maxime, vous vivraz longtempa encore.

— Est-ce vivra que derneurer dans cette

vous vivrez longtemps encore.

— Est-ce vivre que derzeurer dans cette chambre, étendu sur ce l'at...

(A suivie) Raoul DE NAVERY.

Ela bien! Qu'y a-t-il encore? demanda le sur. Ce mécréant vient-il de rendre sa

maiace est lait, ou dessera de recevoir M. Dan-gleheau. M. de Luzarches m'a déclaré à moi-même que la contcience de son oncle ne devant rien lui reprocher, l'abbé Choisel ne le visite-rait plus que tous les mois. On interdit même les suprêmes consolations à ce moribond. Ré-